



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-44

DECISION N° N 2025-44 DU 13 NOVEMBRE 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2029-06 du président de l'Etablissement français du sang en date du 16 avril 2019 nommant Monsieur Hervé MEINRAD aux fonctions de directeur de la collecte et de la production des PSL de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directeur de la collecte et de la production des PSL de l'Etablissement français du sang exercées par Monsieur Hervé MEINRAD au 14 novembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 13 novembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang